

L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes

Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi

20 janvier 2009

A la suite de ses travaux sur la sécurisation des parcours professionnels et sur la formation professionnelle, le Conseil d'orientation pour l'emploi a choisi de s'intéresser à la question de l'orientation des jeunes. Même si ce sujet a fait l'objet de nombreux rapports, c'est la première fois que l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes est abordée par une institution traitant explicitement de l'emploi. Et cela alors que les difficultés d'insertion professionnelle de beaucoup de jeunes trouvent en partie leur origine dans une orientation qui tient insuffisamment compte des talents, des aspirations des jeunes comme des débouchés professionnels des études suivies.

Parmi les situations auxquelles le Conseil cherche à remédier, il y a le drame personnel et professionnel que vivent ceux qui échouent dans leurs études, à quelque niveau que ce soit. Rappelons qu'environ un jeune sur cinq sort du système éducatif sans diplôme et que, en début de carrière, les jeunes sans diplôme sont environ 40 % à ne pas occuper d'emploi (moitié inactifs, moitié chômeurs), alors que les jeunes qui ont un diplôme, tous niveaux de diplômes confondus, sont seulement 20 % à ne pas occuper d'emploi (moitié inactifs, moitié chômeurs).

Au-delà, chercher à améliorer l'orientation conduit à s'interroger sur le moyen de trouver, ou du moins d'approcher, un équilibre entre les besoins de la société et les aspirations professionnelles et personnelles de chacun. Entre l'illusion d'une adéquation parfaite entre système de formation et structure de l'emploi, et l'impasse où se trouvent de trop nombreux jeunes, il doit être possible de bâtir un système qui oriente les personnes vers des débouchés plus sûrs sans trahir leurs aspirations propres. Une meilleure orientation ne suffira cependant pas à remédier à tous les dysfonctionnements de la société française, qui demeure sur ce point marquée par une vision trop scolaire des questions d'acquisition et de valorisation des compétences, et au sein de laquelle le système scolaire ne corrige pas suffisamment les inégalités sociales et géographiques.

Pour mener à bien sa réflexion, le Conseil a organisé une série d'auditions et de réunions de travail, qui ont permis d'entendre des experts (chercheurs ou auteurs de rapports sur le sujet), les acteurs de l'orientation, des représentants des étudiants, des lycéens et des parents d'élèves ainsi que des enseignants (voir liste des personnes auditionnées en annexe). Il a également étudié la façon dont l'orientation est organisée à l'étranger.

Par ailleurs, le Conseil a souhaité donner la parole aux collégiens, lycéens, parents d'élèves, salariés et également à la communauté éducative sur la façon dont se passe l'orientation scolaire et professionnelle et sur ce qu'il faudrait améliorer. Pour ce faire, il a organisé entre le 3 novembre et le 19 décembre 2008 une consultation Internet sur son site www.coe.gouv.fr. Cette consultation a remporté un vrai succès. Les forums de discussion ont enregistré plus de 27 000 consultations et suscité plus de 450 contributions.

De ces différentes sources d'information, il ressort plusieurs éléments saillants.

En premier lieu, derrière le mot « orientation », il existe en fait plusieurs réalités, qu'il convient de bien distinguer. L'orientation, c'est d'abord le décryptage de l'information sur les filières de formation et les métiers. L'orientation, c'est ensuite l'aide à l'élaboration d'un projet personnel de formation et/ou professionnel. L'orientation, c'est enfin l'affectation dans telle ou telle filière de formation. On peut regretter que trop souvent, la question de l'orientation soit réduite à cette dernière composante :

pour bien des jeunes, « être orienté », c'est être affecté dans une filière professionnelle courte parce que ses résultats scolaires sont insuffisants pour poursuivre en voie générale.

Or, et c'est le deuxième élément saillant, l'orientation doit être pensée comme un processus, car l'élaboration d'un projet personnel de formation et de vie professionnelle suppose une lente maturation. C'est de surcroît un processus complexe, qui suppose pour chaque jeune de s'interroger sur lui-même (quelles sont ses motivations réelles, ses envies et ses capacités ?) et sur son environnement (quelle formation doit-on suivre pour exercer tel métier ? quelles sont les chances de réussite dans telle filière de formation, voire dans tel établissement de formation ? quelles sont les perspectives d'embauche dans tel secteur d'activité ? etc.). La difficulté de la tâche fait que les jeunes et leurs familles sont anxieux lorsqu'on leur parle d'orientation, et cela d'autant plus qu'ils ont le sentiment que tout est joué une fois pour toute. En France, les parcours professionnels sont fortement marqués par la formation initiale, ce qui tend à exclure durablement du monde du travail ceux qui échouent à l'école.

Le troisième point saillant, c'est que les jeunes sont inégaux face à la question de l'orientation. D'une part, on choisit le plus souvent son orientation (quand on la choisit) en fonction des informations disponibles au sein de son environnement familial et les familles sont très inégalement dotées en informations. De nombreux jeunes ont besoin d'être aidés non seulement pour faire leurs choix, mais aussi plus simplement pour accéder à l'information. D'autre part, même si les formations sont nombreuses, les contraintes de mobilité géographique peuvent limiter les choix.

Les propositions contenues dans ce rapport visent toutes à favoriser l'égalité des jeunes face à la question de l'orientation en leur donnant le plus possible la maîtrise de leur destin. Elles visent plusieurs objectifs : comment mieux informer tous les jeunes de l'étendue des possibles ? comment mieux les informer sur leurs chances de réussite ? comment mieux articuler le monde de l'éducation et le monde du travail pour éviter ce « saut dans l'inconnu », qui adviendra nécessairement, et qui peut s'avérer un gouffre pour les jeunes les moins bien préparés ou les moins bien informés ? Comment passer de l'orientation par l'échec à la construction d'un projet personnel et professionnel ? Comment faire en sorte que l'orientation scolaire et professionnelle contribue à l'ascension sociale plutôt qu'elle reproduise passivement les inégalités ?

A ce titre, le Conseil rappelle le rôle fondamental de l'Etat dans l'accompagnement des jeunes, qui doit faire en sorte que chaque élève, en fonction de ses intérêts et de ses compétences, et en disposant de la meilleure information possible sur les filières et leurs débouchés, puisse avoir accès à la formation de son choix.

1. La qualité de l'information sur les métiers, les filières de formation et l'emploi

Pour s'orienter convenablement, une information de qualité, si elle n'est pas en soi suffisante, demeure un élément absolument indispensable. Elle constitue la première condition d'une orientation réussie.

Des progrès ont été accomplis par les différents producteurs d'information, publics et privés. L'information est aujourd'hui plus vivante, plus interactive. Des vidéos sur les métiers, voire sur les formations, ont fait leur apparition sur différents sites Internet. L'ONISEP a ouvert un service questions-réponses personnalisées en ligne (délai garanti de 48-72 heures) qui rencontre un franc succès. Néanmoins, des marges de progrès demeurent.

1.1. Renforcer l'information sur les débouchés des formations

La première lacune concerne les débouchés des différentes formations. Pour un grand nombre de formations, l'information sur l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants (quand ce n'est pas simplement l'information sur les taux de réussite) reste lacunaire, voire inexistante. Il convient donc de :

Proposition 1 : rendre obligatoire la publication, pour chaque filière de formation, d'informations sur le devenir des étudiants.

Par exemple :

- Proportion d'étudiants qui ont obtenu leur diplôme : taux de réussite en licence, en BTS ou en DUT selon le baccalauréat d'origine, taux de réussite en master ou en doctorat selon le diplôme post-bac d'origine ;
- Devenir des diplômés à 6 mois : proportion de diplômés ayant poursuivi des études, proportion de diplômés en emploi (avec une information sur le statut de l'emploi, le salaire mensuel moyen, la catégorie socioprofessionnelle mais aussi le secteur d'activité pour illustrer la diversité des parcours possibles), proportion de diplômés en recherche d'emploi, proportion de diplômés inactifs ;
- Devenir des diplômés à 1 an (avec les mêmes informations) ;
- Devenir des diplômés à 3 ans (avec les mêmes informations) ;
- Devenir des non diplômés.

Ces informations devront respecter des normes définies au plan national. Elles feront l'objet d'un contrôle par une autorité légitime et indépendante, et figurer sur un portail national (actuellement, etudiant.gouv.fr).

Ces informations doivent être rendues accessibles à tous, gratuitement. Elles devront, en tout état de cause, être obligatoirement fournies par les établissements au moment de chaque inscription.

La production de cette information suppose de se donner les moyens de rassembler les informations pertinentes et de développer des structures d'analyse de l'insertion professionnelle, voire de les créer, dans les établissements où elles sont absentes. Il convient de ne pas oublier que des moyens seront nécessaires pour produire cette information : traitement des données, relances téléphoniques, mise à jour des fichiers d'adresse, etc. ...

Proposition 2 : Distribuer systématiquement, avant l'entrée en Troisième, en Terminale et en première année de Licence, une plaquette de 6 à 10 pages donnant aux jeunes et à leurs familles des informations sur les filières, les débouchés et les métiers.

Cette plaquette comporterait trois chapitres :

- les débouchés par diplôme ;
- le taux d'emploi à 6 mois ou 1 an par diplôme
- les secteurs d'activité qui recruteront le plus dans les 8 à 10 prochaines années.

Cette plaquette renverrait également vers les sites Internet de référence et vers les lieux physiques permettant d'aller plus loin.

Plus généralement, il faudrait augmenter la part des brochures gratuites diffusées par les producteurs publics d'informations sur les métiers et les formations.

Proposition 3 : Associer davantage les entreprises et leurs salariés, mais aussi les fédérations et organisations professionnelles, à l'information des élèves

Le monde professionnel doit être davantage impliqué dans l'information des élèves sur les métiers. Cela doit pouvoir se faire sous forme d'interventions de chefs d'entreprises, de salariés ou de représentants d'organisations professionnelles dans les établissements ou de visites sur place.

Par ailleurs, au sein de l'Education nationale pourraient être désignés des enseignants ou inspecteurs généraux référents, chargés de promouvoir les relations entre monde éducatif et monde professionnel.

1.2. Intégrer la dimension prospective dans l'information sur les métiers

Aujourd'hui, les études prospectives sur les emplois et les métiers réalisées au niveau national, régional ou au niveau des branches, sont plutôt destinées aux experts et aux professionnels, chargés notamment de penser l'évolution de la carte des formations.

Proposition 4 : Mettre à disposition du grand public et des équipes éducatives, gratuitement, sous une forme très accessible et pédagogique, les résultats des études prospectives sur les métiers, en veillant à ce que la présentation de ces résultats rappelle les limites de ces exercices¹.

1.3. Faire mieux connaître du grand public les outils d'information existants

Il existe aujourd'hui des outils performants d'information. On peut regretter qu'ils ne soient pas suffisamment connus.

Proposition 5 :

- **Faire mieux connaître au grand public les outils disponibles pour s'orienter, et notamment le portail « www.orientation-formation.fr », en lançant une grande campagne de communication à la télévision, à la radio, et dans la presse écrite.**
- **Diffuser à tous les collégiens, à tous les lycéens et à leurs parents une brochure indiquant les sites Internet d'information existants et la liste des structures d'information et d'orientation où ils peuvent se rendre, avec leurs horaires d'ouverture.**

1.4. Autres propositions

Proposition 6 : Sous-titrer les vidéos sur les métiers pour qu'elles soient accessibles aux malentendants et exploitables dans des lieux où le silence est requis (CDI).

2. L'éducation à l'orientation

La circulaire du 11 juillet 2008 a créé un parcours de découverte des métiers et des formations. Les ressources en temps qui lui sont allouées paraissent cependant insuffisantes. Il convient donc d'aller plus loin.

¹ NB : il existe un ouvrage grand public édité par l'ONISEP : « Les métiers de demain », consultable dans les CIO et certains CDI, et pouvant être acheté au prix de 9,50 euros.

2.1. L'éducation à l'orientation au collège

Les systèmes éducatifs dans lesquels l'orientation – au sens de l'affectation dans telle ou telle filière professionnelle – est précoce ont tendance à renforcer les inégalités sociales. Si une telle voie ne doit pas être recherchée, en revanche, rien n'interdit d'éveiller assez tôt les élèves à la diversité des activités, des métiers et des voies de formation, ainsi qu'aux réalités des relations sociales dans le monde professionnel. Ce peut être l'occasion pour des élèves de condition modeste de découvrir des métiers ou des possibilités de formation dont ils n'imaginent même pas l'existence.

Proposition 7 : inscrire à l'emploi du temps de tous les élèves l'équivalent d'une journée par trimestre de découverte des activités, des métiers et des formations dès la classe de Cinquième

Ce module de découverte des métiers devra faire l'objet de directives claires, traduites dans un programme indicatif qui restera adaptable au contexte local. Il sera pris en charge par des enseignants volontaires qui pourront s'appuyer sur les ressources mises en place par le ministère dans le cadre du module de découverte professionnelle de trois heures (DP3).

On pourra garder, pour ce module de découverte des métiers et des formations, les grands objectifs fixés dans la circulaire de juillet 2008 avec en particulier :

- des séances prioritairement consacrées à la découverte des métiers en 5^{ème} ;
- des séances prioritairement consacrées à la découverte des formations en 4^{ème} ;
- des séances consacrées à la préparation des choix d'orientation intervenant en fin d'année en 3^{ème}.

Les séances constituant la découverte des métiers et voies de formation reposeront le plus possible sur des visites d'entreprises, d'administrations et d'établissements de formation (lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels mais aussi centres de formation des apprentis) et sur l'accueil, dans les classes, de professionnels, d'enseignants du second cycle du secondaire et d'élèves scolarisés dans les différentes filières de formation.

Le module de découverte des métiers et des voies de formation devra également être l'occasion d'un apprentissage de l'autonomie dans la recherche des informations, reposant sur l'utilisation encadrée des outils existants (documents papiers et outils Internet).

La découverte du monde professionnel doit également se faire à travers la séquence d'observation obligatoire en classe de troisième. Mais à l'heure actuelle, la recherche du stage repose presque toujours sur le réseau de relations des parents. Cela donne lieu à de profondes inégalités entre les élèves.

Proposition 8 : Mieux encadrer la séquence d'observation en classe de Troisième, notamment en organisant, avec les Régions, des bourses d'accueils en entreprises.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que, pour que cette séquence d'observation soit utile, elle fasse l'objet d'un travail de préparation approprié et de restitution collective devant la classe.

2.2. La découverte des métiers et des formations au lycée

La découverte des métiers et des formations devra être poursuivie au lycée.

Proposition 9 : inscrire à l'emploi du temps des élèves, à partir de la classe de seconde, l'équivalent d'une journée par trimestre de préparation à l'orientation et de découverte des métiers et des voies de formation.

Cette préparation à l'orientation pourra prendre des formes variées, dont la participation à des journées portes ouvertes (dans les sections de techniciens supérieurs, à l'université, dans les classes préparatoires, etc.) et l'accueil, au sein des classes du lycée, de professionnels mais aussi d'étudiants inscrits dans les différents cursus de formation post-bac dont les témoignages sont tout particulièrement appréciés par les lycéens.

2.3. La préparation de l'insertion professionnelle dans le supérieur

La réforme de l'université a institué la préparation de l'insertion professionnelle comme un des objectifs de l'université. La création de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, en cours, constitue une avancée sérieuse qui devra être achevée. Un certain nombre de mesures devrait permettre de poursuivre dans cette voie :

Proposition 10 : Les universités devront offrir, dès la première année de licence, un module de construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant, dont le contenu devra être clairement défini : découverte d'un secteur professionnel, d'un métier, des parcours d'études possibles, méthodologie de rédaction de CV et de lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, etc.

Les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) pourront jouer un rôle actif dans l'organisation de ce module, au cours duquel, on pourra utilement faire intervenir des professionnels et demander à d'anciens étudiants de témoigner de leurs parcours à l'issue de leur formation.

Proposition 11 : Afin de développer la connaissance du milieu professionnel par les étudiants :

- **rendre obligatoire pour chaque dernière année de cursus, et ce dans tous les cursus de formation, un stage d'une durée suffisante, en entreprise, dans une administration ou une association ;**
- **développer des modules d'enseignement en alternance dans les dernières années de chaque formation.**

Cela suppose de promouvoir l'offre de stages en responsabilisant tant les établissements de formation que les entreprises. Cela implique aussi de veiller à réduire les inégalités sociales dans l'accès aux stages.

Proposition 12 : Les universités multiplieront les moments et espaces de rencontres entre les étudiants et le monde professionnel, mais aussi entre étudiants et anciens étudiants.

Proposition 13 : Encourager les universités à valoriser l'expérience professionnelle des étudiants salariés, pour l'obtention de leur diplôme.

Par exemple, donner la possibilité de valider les périodes d'emploi ou de création d'entreprise en lieu et place des stages. La mise en œuvre de cette proposition devra être discutée avec les syndicats étudiants et les partenaires sociaux.

3. L'accompagnement et le conseil personnalisé

L'information sur les métiers et les formations constitue un premier pas, de même que toutes les démarches favorisant l'éducation à l'orientation. Pour autant, pour nombre d'élèves et d'étudiants, un accompagnement et un conseil personnalisés sont indispensables. Les parcours et les entretiens correspondants devraient viser prioritairement les catégories mal préparées ou en difficulté pour utiliser l'information disponible. Il faut donc consacrer davantage de moyens aux élèves les plus démunis et aux établissements qui les scolarisent. C'est l'une des questions que l'Education nationale doit systématiquement se poser.

3.1. L'accompagnement réalisé par les conseillers d'orientation psychologues

Le recrutement des conseillers d'orientation s'est réduit dans des proportions importantes ces dernières années, passant de 287 recrutements en 2002 à une cinquantaine de recrutements en 2007. Compte tenu des départs en retraite actuel, cela se traduit d'ores et déjà par une baisse des effectifs. Aujourd'hui, le nombre de conseillers d'orientation n'apparaît pas suffisant pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, le nombre de missions confiées aux conseillers d'orientation psychologues n'a cessé d'augmenter, sans que ces missions soient suffisamment hiérarchisées. Il convient d'indiquer clairement quelles sont les missions prioritaires qui leur sont assignées.

Enfin, depuis 1991, tous les conseillers d'orientation recrutés par l'éducation nationale doivent être obligatoirement détenteurs d'une licence de psychologie. Si une formation en psychologie est indispensable pour exercer la fonction de conseil en orientation, une telle exigence a conduit à limiter exagérément la diversité des profils des conseillers d'orientation. Il convient donc d'ouvrir le recrutement des conseillers d'orientation à d'autres profils.

3.1.1. Relancer le recrutement des conseillers d'orientation

Les conseillers d'orientation psychologues sont aujourd'hui environ 3500. Parallèlement, on compte un peu plus de 5 millions d'élèves dans le second degré. Cela conduit à un ratio d'environ 1500 élèves par COP. Même si tous les élèves ne sont pas chaque année confrontés à un choix d'orientation, la sensibilisation précoce des élèves et le renforcement de l'accompagnement plaident pour une augmentation du nombre des conseillers d'orientation.

Proposition 14 : à partir d'une analyse concertée des besoins, renforcer les équipes de professionnels de l'orientation au sein de l'Education nationale (conseillers d'orientation, documentalistes, webmestres...).

3.1.2. Hiérarchiser les missions des conseillers d'orientation psychologues

L'information sur les métiers et les formations est une mission de plus en plus partagée au sein de l'Education nationale et au-delà. Parallèlement, les textes ont assignés aux CO-P des missions toujours

plus nombreuses, définies beaucoup plus en termes de « participation » et de « contribution » qu'en termes de missions spécifiques dont ils auraient la responsabilité globale.

Il convient donc de recentrer le travail des CO-P sur leur cœur de métier, c'est-à-dire le conseil et l'accompagnement personnalisés et continus des élèves pour l'élaboration du projet d'orientation.

Proposition 15 : les missions des conseillers d'orientation psychologues seront clarifiées et hiérarchisées et recouvrir notamment :

- le suivi continu des élèves et le conseil en orientation en priorité au sein des établissements ;
- l'information sur les enseignements scolaires et universitaires et les formations tout au long de la vie ;
- le rôle de personne ressource auprès de l'équipe de direction de l'établissement d'enseignement sur les questions d'orientation ;
- l'information sur les métiers et les débouchés professionnels des formations.

3.1.3. Ouvrir le recrutement et adapter la formation des conseillers d'orientation

L'approche psychologique adoptée par les conseillers d'orientation psychologues correspond bien à une attente de nombre d'élèves et de leurs familles. Néanmoins, sans remettre en cause cette approche, conseiller des jeunes sur des parcours de formation et des métiers nécessite une large palette de connaissances, relatives à l'économie, aux cursus d'études et aux métiers eux-mêmes. Dans ces conditions, il pourrait être envisagé d'élargir le profil des conseillers et d'ouvrir leur mode de recrutement à d'autres profils : économistes, pédagogues, professionnels ayant une expérience de l'entreprise.

Proposition 16 : Ouvrir le recrutement des conseillers d'orientation à d'autres profils. Si une telle option était retenue, il conviendrait de revoir, en concertation avec les associations de professionnels, la formation des conseillers d'orientation, en dosant les différentes composantes de la formation (psychologie, connaissance des métiers et des voies de formation, connaissance du fonctionnement de l'économie, etc.) en fonction de leur parcours initial.

3.1.4. Professionnaliser les conseillers d'orientation en spécialisant certains d'entre eux

Nul ne peut prétendre connaître aujourd'hui l'ensemble des voies de formation et la diversité des métiers. Au sein d'un CIO, il devrait être possible de rencontrer différents profils de conseillers (généralistes, spécialistes de tel ou tel domaine), en fonction de ses besoins. Cela se pratique déjà dans certains CIO, mais cela suppose que les CIO aient une taille critique (cf. proposition infra).

Proposition 17 : Veiller à favoriser une certaine spécialisation d'une partie des conseillers d'orientation, sur certains secteurs d'activité ou certaines voies de formation et promouvoir la formation continue de l'ensemble des conseillers d'orientation.

3.2. L'accompagnement réalisé par les enseignants

L'introduction réussie du parcours de découverte des métiers, surtout s'il a l'ambition que nous proposons (proposition 5), suppose que les enseignants qui en auront la charge y soient préparés. Les professeurs principaux sont pour leur part appelés à réaliser des entretiens personnalisés d'orientation en classe de 3^{ème}, de première et de terminale de la voie générale, technologique et professionnelle des lycées et en première année des sections professionnelles. Ils reçoivent déjà une indemnité de suivi et

d'orientation dont le coût constitue pour l'Etat une dépense plus importante que celle consacrée au réseau des conseillers d'orientation psychologues. Le service qu'ils rendent doit pouvoir s'appuyer sur une formation solide et adaptée.

En effet, les adolescents sont des êtres en construction dont les « projets » de formation peuvent avoir une signification qu'il convient de pouvoir décrypter : opposition à la famille ou au contraire conformité pour avoir la paix, identification à une personne significative, réparation d'une blessure ou d'un manque dans la famille, appropriation pour soi des attentes parentales etc. Pour aider les jeunes à faire des choix éclairés, une bonne connaissance de la psychologie de l'adolescent est donc nécessaire.

Proposition 18 : instituer une formation « prise de fonction » pour les professeurs principaux. Le format de cette formation devra être défini de façon concertée.

Ce stage devra comporter, outre des apports sur la psychologie de l'adolescent, des éléments relatifs aux voies de formation et leurs objectifs en termes de compétence, à la « docimologie »², aux pratiques évaluatives et aux réalités du monde économique.

Proposition 19 : tous les enseignants volontaires pour prendre en charge le module de découverte des métiers et des voies de formations devront également pouvoir suivre une formation les y préparant.

Cette formation portera sur les outils d'orientation existants, les grands secteurs d'activité, la prospective des métiers et les voies de formation, en insistant sur les spécificités et les atouts des filières professionnelles et de l'apprentissage, trop peu connus.

Proposition 20 : Intégrer dans les cursus de formation des enseignants un stage en lycée professionnel et/ou dans un établissement dispensant une formation par l'apprentissage.

L'accompagnement des élèves les plus en difficulté ou qui présentent le plus de risque de décrochage et de sortie sans qualification suppose un travail coordonné de l'ensemble de la communauté éducative. Dans les collèges et les lycées de ZEP, il existe des équipes de suivi qui rassemblent conseillers d'orientation, conseillers principaux d'éducation, assistances sociales, infirmières, médecins, professeurs principaux, et selon le cas, Principal ou Proviseur. Il serait sans doute utile de généraliser ce type d'initiatives à l'ensemble des collèges et lycées.

Proposition 21 : Généraliser la constitution d'équipes de suivi, telles qu'on en trouve dans les collèges et lycées de ZEP, pour les élèves les plus en difficulté.

3.3. La structuration du réseau d'accueil, d'information et d'orientation

Le réseau d'accueil, d'information et d'orientation est en France constitué d'une multitude d'acteurs insuffisamment coordonnés, sauf dans quelques régions pilotes. Il convient de remédier à cette situation en s'inspirant des expériences réussies en ce domaine. Mais la coordination des acteurs, si elle est indispensable, ne règle pas toujours le problème de la visibilité des structures d'accueil pour le grand public. Il convient donc de s'assurer que les structures d'accueil soient réparties sur le territoire de façon rationnelle, et que chaque structure ait une masse critique lui permettant de proposer un service de qualité, avec des professionnels aux profils variés.

² science de l'évaluation en pédagogie

3.3.1. Coordonner le « back-office »

Aujourd'hui, en l'absence d'un cadre institutionnel, la concertation entre les différents acteurs de l'orientation dépend avant tout de relations personnelles que les uns et les autres peuvent entretenir. En particulier, la coopération des acteurs du service public de l'emploi et de l'Education nationale est souvent limitée aux forums sur l'emploi. Par ailleurs, les initiatives des chambres de commerce et d'industrie sont peu relayées dans les établissements scolaires et les missions locales. De même, les entreprises sont sollicitées sans coordination par les différents acteurs de l'orientation pour ce qui est de l'accueil des stagiaires, de la mise en œuvre des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, de l'information sur les métiers et l'emploi, de l'appui au recrutement, etc.

Les outils de coordination peuvent être variés (partage des fichiers, des informations sur les opportunités que les entreprises offrent au niveau territorial, formations communes, projets communs, etc.). Le but de cette coordination doit être :

- le développement de l'information et de l'analyse sur la formation, l'emploi, la certification et l'orientation ;
- l'appui aux projets et dispositifs d'orientation favorisant l'innovation et la coopération ;
- la promotion d'une professionnalisation et d'une culture partagée des réseaux d'orientation.

Proposition 22 : mettre en œuvre, suivant un schéma national, des plates-formes de coordination, à l'échelle régionale, des différents acteurs de l'orientation, en s'inspirant de ce qui se pratique en Rhône-Alpes avec le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation, associant l'Etat, le Conseil régional, les CCI et les partenaires sociaux.

3.3.2. Aller à la rencontre du public en empruntant trois voies d'accès

Pour rencontrer le grand public et répondre à ses attentes, trois voies d'accès sont envisageables : l'accueil physique, l'Internet et le téléphone. Il convient de les exploiter toutes.

A) l'accueil physique

L'accueil physique des jeunes et de leur famille est, et restera, irremplaçable. Mais, en ce domaine, les structures, du fait de leur multiplicité et aussi, parfois, d'une taille insuffisante, ne sont pas toujours bien identifiées par le grand public.

Il convient donc de :

Proposition 23 : Favoriser l'émergence de lieux d'accueil communs (« front-office »), clairement identifiés par un label national, regroupant les différents acteurs de l'orientation et de l'insertion, sur le modèle des cités des métiers.

Pour un lieu d'accueil, l'atteinte d'une masse critique signifie des économies de fonctionnement, mais aussi une qualité de service accrue (diversité des professionnels consultables, horaires d'ouvertures plus souples).

Ces lieux d'accueil pourront regrouper des personnels de statuts variés (CO-P, conseillers des missions locales, de Pôle emploi ou de l'information jeunesse) qui conserveront leur rattachement institutionnel.

Ces nouvelles structures devront pouvoir bénéficier d'une plus grande autonomie à des fins de gestion, de contractualisation et de développement des stratégies d'action et d'intervention.

La politique d'anonymat des usagers adoptée par les cités des métiers ne sera pas forcément retenue, afin que les conseillers puissent assurer un suivi des personnes si elles le désirent.

B) Internet

Les outils d'information développés sur Internet sont aujourd'hui performants. Ils proposent des services de plus en plus conviviaux et interactifs (cf. le service de questions-réponses par courriel de l'ONISEP). Le portail orientation-formation.fr, qui permet un accès aisé à ces différents services doit être davantage connu du grand public. Il convient donc d'assurer sa promotion, par une campagne de communication adaptée (cf. proposition 3).

C) La téléphonie

Au Royaume-Uni, *Learn Direct* offre depuis quelques années, outre un portail Internet, une plateforme téléphonique d'orientation ouverte sept jours sur sept, de 8h à 22h, avec un service de conseil en orientation (Careers Advice) adapté au téléphone. Il a rencontré un succès indéniable auprès des usagers. Le coût d'un tel service n'est pas négligeable, mais son introduction pourrait, au moins à titre expérimental, être tentée.

Proposition 24 : expérimenter la mise en place d'une plateforme téléphonique d'information et d'orientation, publique et gratuite.

4. La transition secondaire/supérieur

L'introduction de l'orientation active et de la procédure de pré-inscription sont déjà à l'œuvre. Pour aller encore plus loin, deux propositions peuvent être faites :

Proposition 25 : en Terminale, proposer des tests d'aptitude, anonymes et à l'usage exclusif des jeunes, permettant aux lycéens qui souhaitent s'engager dans une filière universitaire donnée d'évaluer objectivement leurs chances de réussite et de repérer leurs lacunes.

Proposition 26 : rendre obligatoires les entretiens d'orientation avec l'établissement d'accueil pour les lycéens dont le projet d'orientation peut s'avérer problématique.

5. L'offre de formation

La façon dont se constitue l'offre de formation peut rendre les choix d'orientation plus ou moins difficiles et plus ou moins définitifs.

5.1. Rendre l'offre de formation plus réactive

Proposition 27 : Mettre en place une procédure d'alerte pour toutes les formations dont les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle des diplômés ne sont pas satisfaisants.

Cette procédure est en premier lieu destinée aux décideurs, l'Etat et les régions, afin d'attirer leur attention sur les difficultés que rencontrent certaines filières. La procédure doit également prévoir une information des élèves et de leurs parents.

L'appréciation portée sur les formations devra prendre en compte les effets conjoncturels affectant le taux d'insertion. Par ailleurs un faible taux d'insertion ne signifie par toujours que la formation est de mauvaise qualité.

5.2. Rendre l'offre de formation plus lisible en luttant contre l'inflation du nombre de diplômes

Proposition 28 : regrouper, quand c'est possible et souhaitable, les spécialités pour rendre l'offre de formation plus lisible.

Aujourd'hui, la multiplication des intitulés de diplômes semble excessive. Il existe par exemple 1620 licences professionnelles. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile pour un jeune, pour un employeur, voire pour un conseiller d'orientation, de s'y retrouver. Il conviendrait donc de regrouper, lorsque cela a du sens, les spécialités, pour rendre l'information plus lisible.

5.3. Définition des diplômes

Pour que le contenu des diplômes soit plus compréhensible par les étudiants et les employeurs, il conviendrait de les traduire systématiquement en termes de compétences.

Proposition 29 : traduire l'ensemble des diplômes en termes de compétences et afficher leurs axes de transversalité.

Les diplômes gagneraient par ailleurs à être plus systématiquement élaborés en relation avec les partenaires sociaux.

Proposition 30 : Consulter plus systématiquement les partenaires sociaux sur la définition des diplômes de l'enseignement supérieur. A cet effet pourraient être créées des commissions consultatives, avec représentation des partenaires sociaux.

5.4. Créer une seconde professionnelle de détermination

Pour nombre d'élèves de lycée professionnel, l'inscription dans telle ou telle filière professionnelle n'est pas un choix suffisamment mûri. Pour que chaque jeune s'engageant en filière professionnelle après la troisième ait suffisamment de temps pour réaliser ce travail de maturation de son projet professionnel, le Conseil propose de :

Proposition 31 : Mettre en œuvre en lycée professionnel, comme cela a déjà été expérimenté, des classes de seconde professionnelle de détermination.

Il s'agit d'éviter l'enfermement précoce dans une spécialité. Ces classes de seconde permettraient aux élèves de la voie professionnelle de mûrir leur projet professionnel en étant formés aux savoirs fondamentaux et aux compétences techniques utiles dans une gamme suffisamment large de métiers. Cette année permettrait également de multiplier les rencontres avec les professionnels et chefs d'entreprises.

5.5. Aménager les passerelles entre les voies de formation et entre formations et emplois

L'anxiété face aux choix d'orientation résulte, pour une bonne partie, de ce que les jeunes ont le sentiment que les choix qu'ils font en formation initiale les inscrivent de façon irréversible dans une trajectoire donnée. Si l'offre de formation aménageait davantage de passerelles entre filières générales et filières professionnelles et si elle était conçue pour permettre les allers-retours entre l'emploi et la formation, les choix d'orientation pourraient être moins anxiogènes.

Proposition 32 : aménager davantage de passerelles entre les filières de formation et concevoir les formations de telle sorte qu'elles rendent possibles des allers-retours entre la formation et l'emploi.

Proposition 33 : d'ores et déjà, informer les jeunes sur les passerelles existantes, qui sont trop peu connues.

6. Elargir les choix en facilitant la mobilité

Si l'offre de formation qui s'adresse aux jeunes est très riche à l'échelle du territoire national, elle est forcément beaucoup plus restreinte localement. Parce qu'il n'est pas toujours aisé de se déplacer ou de trouver une solution d'hébergement hors du foyer parental à un coût abordable, le choix des jeunes se limite souvent à cette offre locale.

Plusieurs propositions permettraient de desserrer cette contrainte :

Proposition 34 : développer les aides financières à la mobilité pour les jeunes qui s'engagent dans une formation loin de leur domicile.

Proposition 35 : développer l'offre d'internats.

Proposition 36 : développer l'offre de transports pour les élèves, voire étudier l'abaissement de l'âge du permis de conduire à 16 ans.